



**BANQUES ET
ASSURANCES**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration commune CFDT, SNB/CFE-CGC et FBF

La CFDT appelle les employeurs à construire collectivement les plans de retour à l'activité.

Paris, le 20 avril 2020. Depuis le début de la crise sanitaire, la CFDT Banques et Assurances n'a cessé d'insister sur la nécessité de formaliser une réponse commune et cohérente afin que tous les salariés puissent exercer leur activité dans les mêmes conditions de sécurité. À cet effet, la CFDT, le SNB/CFE-CGC et la Fédération bancaire française (FBF) ont signé une déclaration qui vise à encadrer l'activité et la sécurité de tous les salariés du secteur bancaire.

CONTACT PRESSE :

Nadia Ladjeroud
Responsable de communication
01 56 41 54 53 / 06 47 77 22 36
nladjeroud@fba.cfdt.fr

Cette déclaration commune rend d'abord hommage aux 360 000 salariés qui assurent courageusement leur activité, au quotidien, dans un contexte particulièrement difficile et anxiogène.

Ces salariés sont donc légitimement en droit d'attendre de pouvoir exercer leur activité dans des conditions de sécurité optimales, qui respectent les préconisations du Ministère du travail dans les « *fiches conseil métiers face au Covid-19* ».

Et c'est justement pour que ces mesures sanitaires indispensables soient appliquées dans toutes les entreprises du secteur que la CFDT Banques et Assurances a interpellé, à plusieurs reprises, les branches professionnelles ainsi que la FBF pour construire collectivement un cadre de recommandations sectoriel.

Ce cadre est désormais formalisé dans cette déclaration commune, qui reprend l'ensemble « *des mesures de prévention mises en place par la profession afin que chaque salarié mais également chaque client, puisse identifier et bénéficier d'un cadre organisationnel et sécuritaire commun, indispensable à la poursuite d'une activité dans des conditions optimales et respectueuses pour chacun.* » Autrement dit, il donne la possibilité au salarié d'évaluer sa propre situation et d'alerter les représentants du personnel en cas de manquements de l'entreprise à ces obligations.

Pour la CFDT Banques et Assurances, ce cadre commun va contribuer à assurer une meilleure protection des salariés et la bonne continuité de l'activité. Cette déclaration réaffirme que le dialogue social est la seule voie pour faire face aux défis de cette crise qui ne peuvent être relevés que collectivement.

La CFDT appelle maintenant ses équipes à interpeller les employeurs afin de construire ensemble les plans de retour à l'activité. Les entreprises s'y sont engagées.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Luc Mathieu, secrétaire général CFDT Banques et Assurances : 06 87 40 78 58